

## Programme du parti 2006-2010

### Introduction

<b>De la vitamine E (comme dans PEV) pour le canton de Berne!</b>
---

#### **Quand le PEV peut-il faire bouger les choses en politique?**

Quand nous mettons l'accent sur le **E qui figure dans le nom du parti** (vitamine E!).

**E † pour éthique:** allier le geste à la parole, communiquer ouvertement et franchement, être authentique, rester soi-même dans toutes les circonstances, faire preuve de fair-play face à ses adversaires dans l'arène politique, garder à l'esprit l'intérêt général de la collectivité plutôt que les avantages personnels.

**E † pour engagé:** s'engager pour une cause, oser une politique courageuse.

**E † pour éclatant, enthousiaste, endurant:** laisser rayonner sa gentillesse, oser lancer des idées nouvelles, savoir aussi se défendre et s'imposer.

**E † pour évangélique, engagé envers l'évangile:** un engagement en faveur:

- du **faible**
- de la **famille**
- de l'**équité**
- de la **protection de la création**
- de la **vérité**
- de la **reconnaissance**
- de la **disposition au pardon**
- d'une **politique à visage humain**
- du **respect mutuel**
- d'une **politique raisonnable en matière de moyens**
- etc.

S'engager pour ce E, c'est assurer notre **avenir**, garantir notre **efficacité**, même si nous ne sommes pas un parti majoritaire.

Friedrich Traugott Wahlen (Conseiller fédéral de 1958 à 1965) dit un jour: « La foi n'est pas une police d'assurance pour l'au-delà, mais un appel à la responsabilité envers son prochain et la communauté, au sein de la commune, du canton, de l'Etat et du concert des nations ».

*Heinz Dätwyler*  
*Président du PEV Canton de Berne*

Le présent programme de parti a été élaboré par les commissions spécialisées du PEV et adopté à l'unanimité lors de la séance du comité cantonal du 18 août 2005.  
D'autres exemplaires peuvent être commandés auprès de:

PEV Canton de Berne, case postale, 3000 Berne 7, tél. 031.352.60.61,  
[evp.kanton.bern@schweiz.org](mailto:evp.kanton.bern@schweiz.org)

## Famille

Le PEV soutient le mariage et la famille. Ils représentent les pierres fondatrices de notre société et les garants de notre avenir.

Le PEV s'engage pour

- l'allègement des charges financières des familles avec enfants (allocations plus élevées, allègements fiscaux).
- une allocation pour enfant plus élevée, octroyée par enfant indépendamment du revenu des parents.
- des logements à loyer modéré adaptés aux besoins des familles.
- une valorisation du travail au foyer et des tâches d'éducation.
- des crèches, des structures d'accueil pour écoliers, des cantines et un soutien scolaire.
- des conditions ou des modes de travail adaptés aux besoins des familles. La répartition des tâches familiales et professionnelles entre les parents doit être simplifiée.
- le développement d'offres en matière de prévention et de conseil sur les questions conjugales, parentales et familiales.
- l'introduction du suffrage familial: les parents exercent, en tant que leurs représentants, le droit de vote et d'éligibilité pour leurs enfants.

## Formation / éducation

Le PEV s'engage pour une offre de formation qui repose sur une pensée chrétienne occidentale, qui prenne au sérieux les enfants et les jeunes, les encourage efficacement et les guide vers la tolérance et à la compréhension à l'égard d'autrui.

L'école obligatoire favorise le développement d'aptitudes et de connaissances et initie les élèves à un apprentissage appelé à se poursuivre tout au long de leur vie.  
Le PEV demande aux élèves, au corps enseignant et à la société qu'ils prennent chacun leurs responsabilités pour assurer une formation scolaire efficace.

Pour le PEV, l'école a pour mission première d'enseigner.

Le PEV s'engage pour

- des moyens financiers suffisants dans le secteur de l'éducation.
- des classes de taille raisonnable, regroupant entre 16 et 24 élèves.
- des structures d'accueil dans les communes qui soient adaptées aux besoins variables des familles.
- des horaires continus à l'école obligatoire.
- des écoles obligatoires dûment conduites par des rectorats formés.

- une formation d'enseignant approfondie, qui dépasse la seule transmission du savoir (pédagogie non seulement intellectuelle, mais qui fasse aussi appel au cœur et aux actes).
- un corps enseignant motivé.
- une amélioration de la qualité des écoles et de la formation dans le cadre de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) (pas d'exception bernoise).
- une mise en oeuvre réfléchie et financièrement pérenne de la Stratégie de formation du canton de Berne.

Le PEV veut maintenir le canton de Berne comme un site d'implantation de la recherche.

Le PEV s'engage pour

- le développement du canton de Berne en tant que site d'implantation de la recherche (université et hautes écoles), la mise en place de structures adéquates dans les hautes écoles et une étroite mise en réseau de toutes les hautes écoles de Suisse.
- une politique de recherche qui fasse usage des synergies avec d'autres établissements d'enseignement supérieur suisses et fixe des priorités spécifiques à cet égard.

## Santé

Le PEV s'engage en faveur du droit absolu à la vie.

Le PEV s'engage pour

- la protection globale de la vie, de la conception à la mort.
- la protection et le soutien des femmes enceintes en détresse.
- le développement conséquent d'une psychiatrie et psychothérapie décentralisée, proche des communes et axée sur les besoins de la personne.
- la promotion de l'éducation en matière de santé publique.
- la promotion d'un mode de vie sain.
- le développement des soins palliatifs (soins aux personnes en fin de vie).

Le PEV encourage l'introduction de systèmes de financement transparents et justes, traitant équitablement les offres publiques et privées.

Le PEV s'engage pour

- une incitation aux patientes et patients ainsi qu'aux fournisseurs de prestations à tenir compte des critères d'ordre économique dans le choix des méthodes de traitement.
- la revalorisation de l'activité de médecine générale, en particulier dans les régions rurales.
- la promotion de structures hospitalières intercantonales.
- le développement des services de soins à domicile, compte tenu des facteurs économiques et de la qualité de vie des patientes et patients (zone géographique étendue, 7/7 jours et 24/24 heures).
- une meilleure mise en réseau des services de soins à domicile avec les médecins généralistes, les hôpitaux et les établissements médico-sociaux.

S'agissant de politique en matière de drogue, le PEV soutient la politique fédérale des quatre piliers qui préconise la prévention, la thérapie, la réduction des risques et la répression. Il demande une application conséquente des lois en vigueur.

Le PEV s'engage pour

- une mise en oeuvre rapide des interventions du PEV relatives aux interdictions de la publicité pour le tabac et l'alcool, que le Grand Conseil a adoptées.
- le respect de la protection de la jeunesse lors de la remise et de la vente de tabac et d'alcool.
- des locaux publics et des établissements de restauration sans fumée.

### **Sécurité sociale**

Le PEV lutte contre les causes structurelles des problèmes sociaux et encourage la responsabilisation des personnes concernées lors de leur règlement.

Le PEV s'engage pour

- des programmes d'occupation précoces et utiles à la collectivité en faveur des chômeurs.
- des offres favorisant l'insertion professionnelle des jeunes.
- une protection globale de la jeunesse, eu égard en particulier aux médias électroniques.
- l'intégration des personnes handicapées dans les domaines du travail, du logement et des loisirs.

Le PEV encourage la cohésion sociale et la solidarité.

Le PEV s'engage pour

- la promotion et la reconnaissance du travail volontaire.
- le sport comme moyen de rapprochement au sein de la société.
- la promotion d'une scène culturelle décentralisée et de la vie associative.

Le PEV, conscient des avantages et inconvénients d'une société multiculturelle, œuvre activement en faveur de l'intégration de la population étrangère séjournant durablement dans le pays.

Le PEV s'engage pour

- une compréhension mutuelle et une coexistence pacifique des membres des différentes ethnies, cultures et religions.
- le respect des coutumes et habitudes de vie sociale de notre pays.
- un soutien accru à l'intégration linguistique des adultes - surtout des mères.
- l'intégration linguistique des enfants avant le début de la scolarité.
- le soutien de l'école dans le processus d'intégration (travail social à l'école, etc.).
- des mesures d'assistance supplémentaires pour les jeunes étrangers en quête de places d'apprentissage et d'emplois.

## Aménagement du territoire

Le PEV considère le plan d'aménagement du territoire comme un important instrument de pilotage permettant un usage modéré des terres et des ressources.

Le PEV s'engage pour

- une planification coordonnée des agglomérations, du trafic et de l'infrastructure aux niveaux communal et cantonal, afin d'éviter à l'avenir un développement désordonné du paysage.
- une densification modérée des structures urbaines existantes et la reconversion des constructions anciennes (p.ex. bâtiments industriels ou fermes désaffectées).
- l'utilisation de matériaux de construction économes en énergie et modulables.
- le recyclage des matériaux de construction.
- l'intensification de la recherche en faveur de systèmes de construction novateurs et la diffusion des connaissances dans ce domaine.
- une construction pauvre en substances nocives et respectueuse de la santé.
- la promotion de lieux de vie et l'aménagement d'espaces de détente.
- La préservation d'une faune et d'une flore diversifiées.

## Energie

Le PEV encourage les économies d'énergie, une utilisation plus efficace et la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables. Le PEV soutient des normes de faible consommation d'énergie dans tous les secteurs.

Le PEV s'engage pour

- l'amélioration de l'efficacité énergétique et des mesures d'économies d'énergie.
- une utilisation accrue des énergies indigènes et renouvelables.
- des normes de faible consommation d'énergie selon l'état actuel de la technique (Minergie, normes d'appareils électriques, exigences de rendement, etc.)
- une application efficace des dispositions légales en vigueur.
- la garantie de l'approvisionnement en électricité, dans la mesure du possible sans centrales nucléaires.
- la promotion des énergies renouvelables, y compris l'énergie hydraulique, par la recherche et des incitations appropriées à la production et la consommation.

## Transports

Le PEV demande que la mobilité soit mise en perspective avec les principes de nécessité, de sécurité et de préservation de l'environnement.

Le PEV s'engage pour

- la transparence en matière de coûts de transport, compte tenu des frais totaux engendrés par les différents modes de transport.
- une gestion des transports à visage humain, p.ex. par le réaménagement des routes et une meilleure rentabilisation des zones de stationnement.
- un développement compétitif des transports publics (TP).
- la mise en réseau des différents modes de transport (Park&Ride, places de stationnement pour bicyclettes en nombre suffisant à proximité des gares, etc.).
- une bonne desserte des régions périphériques par les TP et la promotion du covoiturage.
- des taxes sur les véhicules basées sur la pollution engendrée.

- le développement de l'infrastructure de mobilité douce (pistes cyclables et chemins pédestres sûrs).
- l'application sans report des dispositions de protection contre les nuisances sonores.

## **Environnement**

Le PEV s'engage pour la préservation de la création.

Le PEV s'engage pour

- des mesures d'urgence lors de niveaux d'ozone élevés.
- la promotion des techniques agricoles (y c. le conseil) permettant d'éviter l'écoulement de nitrate dans les eaux souterraines et de diminuer l'évaporation d'ammoniaque dans l'air.
- la réduction de la poussière fine inhalée dans les poumons, en faisant en sorte que le canton et les communes montrent l'exemple en équipant les véhicules à moteur diesel de filtres à particules ou en utilisant des véhicules au gaz.
- une réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- l'abaissement des émissions de polluants de l'air, de l'eau et du sol, selon l'état des technologies de protection de l'environnement.
- une saisie et une diminution systématiques du rayonnement non ionisant (RNI) dans les régions habitées.

Le PEV s'engage pour la protection de l'homme et de son environnement contre les conséquences négatives de l'élimination des ordures.

Le PEV s'engage pour

- une diminution de la teneur en substances polluantes des produits et de leur emballage.
- une diminution préventive de la masse des ordures (par exemple par l'utilisation d'emballages recyclables).
- le recyclage des détritrus.
- le financement de la revalorisation des ordures sur la base de taxes d'élimination équitables.
- la garantie de la reprise et de l'enlèvement des ordures problématiques provenant de l'industrie et des ménages.

## **Economie publique**

Le PEV souhaite une économie forte et sociale, au service de la société, mais aussi des particuliers.

Avec la mondialisation de l'économie, on peut craindre que les valeurs éthiques soient mises de côté. Le marché libéralisé doit impérativement être pourvu de garde-fous dans l'intérêt des plus faibles.

Le PEV s'engage pour

- des conditions cadres sur le lieu de travail respectueuses de l'être humain et de la famille.
- le maintien du dimanche comme jour de repos.

- des salaires équitables, tant en haut qu'en bas de l'échelle.
- des places d'apprentissage en nombre suffisant.
- le soutien des entreprises lors de la création de places d'apprentissage.
- la création d'emplois d'occupation au sens du « travail plutôt que l'assistance ».
- l'introduction de « congés sociaux » en faveur d'activités d'utilité publique ou habituellement non rémunérées
- une utilisation respectueuse et parcimonieuse de l'environnement et des ressources naturelles.
- un renforcement de la coopération intercantonale.
- la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables par une sensibilisation de la population: les énergies non renouvelables ne sont pas intarissables. Lors de l'utilisation d'énergies indigènes (bois, etc.), la valeur ajoutée reste dans le canton.

Le PEV veut conforter la place des petites et moyennes entreprises (PME).

Dans le canton Berne, le tissu économique est très varié. Les PME jouent un rôle primordial de par leur nombre, mais aussi de par les effectifs qu'elles emploient.

Le PEV s'engage pour

- de meilleures conditions cadres pour les PME (simplification des procédures administratives, atténuation des contraintes légales).
- la garantie des emplois par une commercialisation de produits régionaux (bois, légumes, etc.).
- une agriculture d'entreprises familiales compétitive et vivante sur le Plateau et dans les Préalpes.

## **Finances**

Le PEV est favorable à l'assainissement de la dette du canton de Berne.

Un état surendetté n'est jamais un état social, parce que des moyens financiers importants sont affectés au paiement d'intérêts élevés plutôt qu'à d'autres tâches. La réduction des dettes reste prioritaire car celles-ci ne peuvent pas être transmises sans autres aux générations futures.

Le PEV s'engage pour

- la réduction des dettes visant à la récupération de la marge de manœuvre financière.
- un réexamen des tâches étatiques.
- une information transparente de la population sur l'engagement des moyens et sur les conséquences financières des décisions politiques.
- la suppression de subventions, particulièrement si elles sont destinées à des structures obsolètes.
- une réforme fiscale basée sur l'écologie, qui soulage le facteur de production travail, mais qui taxe les énergies et les matières premières.
- la lutte conséquente contre la fraude fiscale.
- la taxation définitive des impôts dans les délais fixés et un encaissement efficace.
- la limitation de la concurrence fiscale entre les communes et les cantons.
- un règlement équitable des tâches publiques entre les centres et les régions périphériques.

## Ordre public

Le PEV s'engage en faveur d'une société dans laquelle les gens se respectent mutuellement. Il prend au sérieux le besoin de sécurité de la population.

Le PEV s'engage pour

- une amélioration globale de la sécurité dans l'espace public (mesures planifiées, augmentation de la présence policière, etc.)
- des moyens financiers et des effectifs suffisants pour la prévention et la lutte contre la violence, la criminalité et le vandalisme.
- des mesures appropriées contre la violence physique.
- une coopération étroite avec les cantons limitrophes.
- un renforcement de la sécurité dans la circulation routière.
- un niveau de formation plus élevé et la coopération entre les partenaires dans le domaine de la protection de la population.
- la lutte conséquente contre la violence domestique.